

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : D 098923479

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL																																																																							
Contrôle technique périodique	05/12/2019	19053043																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																								
Défavorable pour défaillances majeures	<p>DÉFAILLANCE(S) MAJEURE(S) :</p> <p>0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber : AV, AR</p> <p>3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences : AVD, AVG</p> <p>4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse : AVD, AVG</p> <p>4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite : ARG</p> <p>4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse</p> <p>5.2.3.c.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de structure différente : ARD, ARG</p> <p>DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :</p> <p>1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé : AVD, AVG</p> <p>2.3.1.a.1. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu anormal</p> <p>5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger : AVD, AVG, ARG</p> <p>5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse : AVD, AVG</p> <p>5.3.2.d.1. AMORTISSEURS : Ecart significatif entre la droite et la gauche : AR</p> <p>6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis : AR, D, G, C, ARD, ARG</p> <p>6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé : G</p> <p>6.2.4.a.1. PLANCHER : Plancher détérioré : AR, C</p> <p>6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux</p> <p>6.2.6.a.1. AUTRES SIÈGES : Sièges défectueux ou mal fixés (pièces auxiliaires) : AVD</p> <p>6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : AVD</p>																																																																								
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																																																																									
04/02/2020																																																																									
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																																																									
Contre-visite																																																																									
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																									
N° D'AGRÈMENT : S084D056 (9) RAISON SOCIALE : SARL VERIFAUTO (3) COORDONNÉES : ZA LE QUAI DES ENTREPRISES COUSTELLET 84660 MAUBEC Tél : 04-90-76-80-02 Fax : 04-90-76-85-64																																																																									
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																									
NOM ET PRÉNOM : PORT-LEVET BRUNO (GAZ) N° D'AGRÈMENT : 084D1028 SIGNATURE :																																																																									
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																									
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1ere mise en circulation 6901 VG 61(F) 28/04/08 28/04/08 Marque Désignation commerciale MERCEDES ABSENT (1) N° dans la série du type (5) Catégorie internationale Genre WDB9061531N374330 N1 CTTE Type/CNIT Énergie G0511DE374330 GO Document(s) présenté(s) Attestation de mise en vente établie par le commissaire priseur ou l'huissier de justice et la photocopie du certificat d'immatriculation visée par le commissaire priseur ou l'huissier de justice																																																																									
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																								
126547	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8 m/km) :</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">+1.1 m/km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤ 30%) :</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">8 %</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">60 %</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">1353 daN</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">1426 daN</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Frein de service</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (déséquilibre) :</td> <td style="text-align: center;">496 daN</td> <td style="text-align: center;">408 daN</td> <td style="text-align: center;">515 daN</td> <td style="text-align: center;">435 daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (< 20%) :</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">18 %</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td style="text-align: center;">496 daN</td> <td style="text-align: center;">408 daN</td> <td style="text-align: center;">515 daN</td> <td style="text-align: center;">435 daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité globale (≥ 50%) :</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">66 %</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) :</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">27 %</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Émissions à l'échappement</td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (3.0m⁻¹) :</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">C1: < 0.10 C2: < 0.10</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) :</td> <td style="text-align: center;">-0.8 %</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">-1.9 %</td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE		G	D	G	D	Ripage (-8 à +8 m/km) :	+1.1 m/km				Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	8 %		60 %		Forces verticales :	1353 daN		1426 daN		Frein de service					Forces de freinage (déséquilibre) :	496 daN	408 daN	515 daN	435 daN	Déséquilibre (< 20%) :	18 %				Forces de freinage (efficacité) :	496 daN	408 daN	515 daN	435 daN	Taux d'efficacité globale (≥ 50%) :	66 %				Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) :	27 %				Émissions à l'échappement					Opacité des fumées (3.0m ⁻¹) :	C1: < 0.10 C2: < 0.10				Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) :	-0.8 %	-1.9 %		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																						
	G	D	G	D																																																																					
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+1.1 m/km																																																																								
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	8 %		60 %																																																																						
Forces verticales :	1353 daN		1426 daN																																																																						
Frein de service																																																																									
Forces de freinage (déséquilibre) :	496 daN	408 daN	515 daN	435 daN																																																																					
Déséquilibre (< 20%) :	18 %																																																																								
Forces de freinage (efficacité) :	496 daN	408 daN	515 daN	435 daN																																																																					
Taux d'efficacité globale (≥ 50%) :	66 %																																																																								
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) :	27 %																																																																								
Émissions à l'échappement																																																																									
Opacité des fumées (3.0m ⁻¹) :	C1: < 0.10 C2: < 0.10																																																																								
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) :	-0.8 %	-1.9 %																																																																							
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																																																																									

Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1^{er} de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).

La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

